

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DEVE 112 Subvention (3 000 euros) au Comité de Liaison Énergies Renouvelables (CLER) pour son projet intitulé « 100% Énergies renouvelables ».

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de la Ville de Paris au Comité de Liaison Énergies Renouvelables (CLER) pour son projet intitulé « 100% Énergies renouvelables » ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée au Comité de Liaison Énergies Renouvelables dont le siège social est situé 2 bis, rue Jules Ferry 93100 Montreuil.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO